

Canicule et fortes chaleurs : agir pour prévenir les risques



« Canicule et fortes chaleurs : agir pour prévenir les risques »

Se protéger avant

<http://ansm.sante.fr/Dossiers/Conditions-climatiques-extremes-et-produits-de-sante/Canicule-et-produits-de-sante>

Se protéger pendant

Pendant une vague de canicule ou de forte chaleur, il est nécessaire de :

- * boire régulièrement de l'eau ;
- * mouiller son corps et se ventiler ;
- * manger en quantité suffisante ;
- * éviter les efforts physiques ;
- * ne pas boire d'alcool ;
- * maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour ;
- * passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...) ;
- * donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Afin de limiter les accidents du travail liés aux conditions climatiques, quelques mesures

simples s'imposent aux employeurs. C'est en ce sens qu'a été publié le [décret n°2008-1382 du 19 décembre 2008](#) relatif à la protection des travailleurs exposés à des conditions climatiques particulières.

Désormais, tout employeur doit :

- * intégrer au « document unique » les risques liés aux ambiances thermiques ;
- * et, dans le secteur du BTP, mettre à la disposition des travailleurs un local de repos adapté aux conditions climatiques ou aménager le chantier de manière à permettre l'organisation de pauses dans des conditions de sécurité équivalentes.

Se protéger après

Pour les personnes âgées :

Si l'on ressent le moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et, si nécessaire, à contacter son médecin traitant ou le centre 15 (SAMU) en cas d'urgence.

Ressources utiles

Consulter [la carte de vigilance de Météo France](#) (mise à jour à 06h00 et à 16h00) et les [conseils de Météo France selon les niveaux de vigilance](#)

Canicule info service

Plateforme téléphonique "*canicule info service*" **0 800 06 66 66** (appel gratuit) accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00